

ELABORATION DU SRADDET EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Comité régional de biodiversité du 6/12/2017

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires est créé par la loi NOTRe
- Document de planification qui fixe des objectifs <u>pour le</u> <u>territoire de la région</u> à moyen et long terme et qui succèdera au SRADDT adopté en 2011

11 domaines obligatoires du SRADDET

D'après la loi, le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire régional sur les thématiques suivantes :

Aménagement

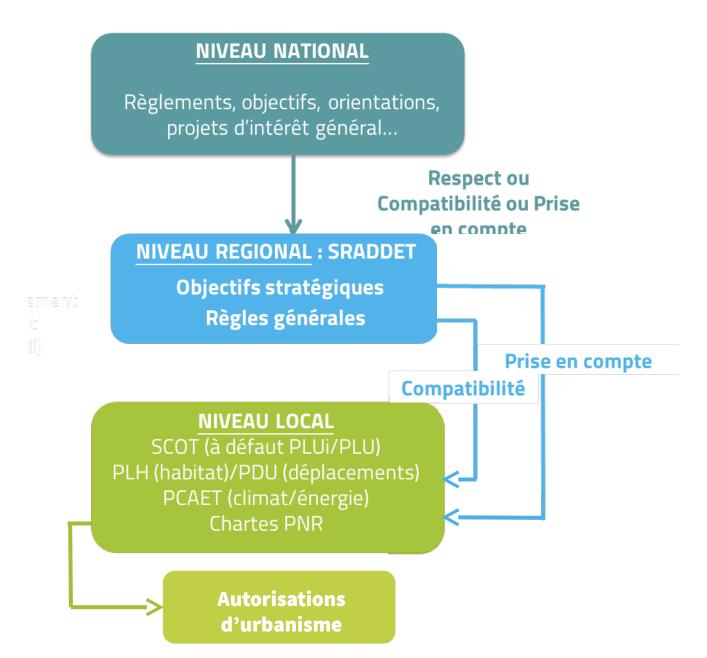
- o équilibre et égalité des territoires,
- o désenclavement des territoires ruraux,
- o habitat,
- o gestion économe de l'espace,
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,

Transport

- o intermodalité et développement des
- o francise l'énergie,
- lutte contre le changement climatique,
- o pollution de l'air,
- o protection et restauration de la biodiversité,
- o prévention et gestion des déchets.

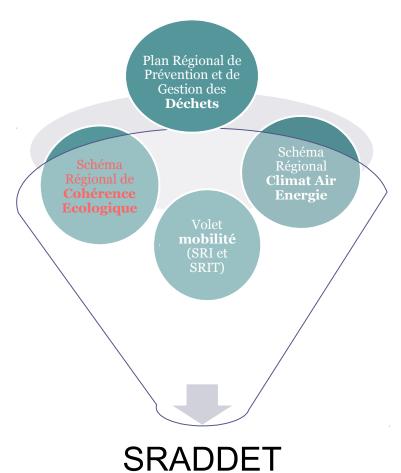
Environnement

Le SRADDET et les documents d'urbanisme



Interactions SRADDET / autres schémas

Schémas et documents stratégiques intégrés au SRADDET



Schémas et documents stratégiques avec lesquels le SRADDET sera en cohérence et en articulation :

- SRDEII Schéma Régional de Développement Economique Internationalisation et Innovation
- SRESRI Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation
- Stratégie régionale Tourisme
- CPRDFOP Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
- Stratégie régionale numérique et SCORAN



Le SRADDET en Centre-Val de Loire

- Une vision régionale globale et unifiée de l'aménagement du territoire, à 360°
- Une cohérence et une articulation des documents et stratégies de planification régionaux et infrarégionaux
- Une concertation large et multiple pour un schéma partagé

Calendrier prévisionnel d'élaboration

Mars 2017 Lancement du SRADDET : CTAP et délibération

Octobre 2017
Débat Conseil
régional / CESER
sur les orientations /
objectifs du schéma

Octobre 2018 Vote du projet de SRADDET Juin 2019 Adoption du SRADDET Septembre 2019
Mise en œuvre

Evaluation environnementale

2017

2018

2019

Janvier - Juillet
2017 **Démocratie permanente :**« fabriks » dans les
bassins de vie

Concertation: Forum de lancement, Ateliers 360°, cercle des acteurs, réunions thématiques institutionnelles et techniques (appui sur le CRB pour le volet biodiversité), site internet. Decembré 2017 - Février 2018

Appel à propositions sur les règles générales auprès des SCOT et EPCI compétents en matière de PLU

Novembre 2018 -Avril 2019

Consultation
réglementaire:
avis des SCOT et
EPCI compétents
en matière de
PLU, de la CTAP,
du CESER, du
CGEDD puis
enquête publique

Volet biodiversité

Le SRADDET doit fixer des **objectifs** relatifs à la biodiversité fondés sur l'identification des espaces formant la trame verte et bleue, au regard des enjeux régionaux hiérarchisés et spatialisés de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Ils sont précisés pour chacune des sous-trames

Le SRADDET détermine :

- les règles permettant le rétablissement, le maintien ou l'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires aux continuités écologiques, assorties de l'indication des actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation.
- des mesures d'accompagnement permettant d'atteindre les objectifs de préservation et remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques.

- Le SRCE CVDL historique, structure et information disponible
- 2. Le SRCE CVDL principes
- 3. Le SRCE CVDL cas particuliers
- 4. Le SRCE CVDL plan d'action
- 5. Le SRCE CVDL indicateurs
- 6. La Biodiversité du CVDL quelques éléments de bilan
- 7. Approche par indicateurs du SRCE premiers

SRCE = Schrente | SRCE = Schrente | SRCE | S

Le SRCE CVDL - historique, structure et information disponible (1)

- Un outil d'aménagement durable du territoire visant à concilier le fonctionnement écologique du territoire avec les activités humaines à l'échelle régionale;
- Elaboré conjointement Etat-Région en association avec l'ex-comité régional TVB;
- Dans le prolongement de démarches déjà engagées en région, notamment Réseau Ecologique Régional + TVB locales;
- Document approuvé par le Conseil régional en décembre 2014 et adopté par arrêté du préfet de région en janvier 2015, disponible ici (documents dont atlas):

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-srce-r686.html

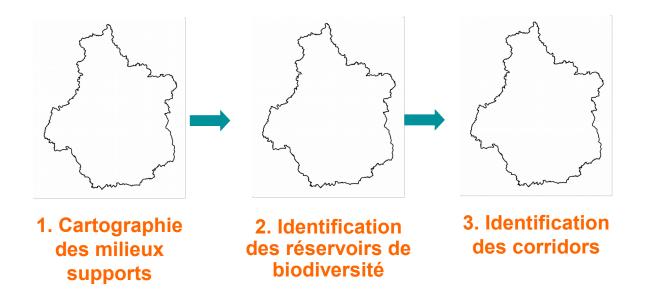
Et ici (cartographie dynamique et couches d'information géographique) : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/Carte_SRCE_Centre.map

Le SRCE CVDL - historique, structure et information disponible (2)

Le SRCE est composé de :

- Un diagnostic des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques;
- Une présentation des composantes de la TVB régionale (= réservoirs et corridors);
- Un plan d'action stratégique incluant des fiches par bassin de vie et un dispositif de suivi et d'évaluation;
- Un atlas au 1 / 100 000e;
- Un résumé non technique.

Le SRCE CVDL - principes (1)

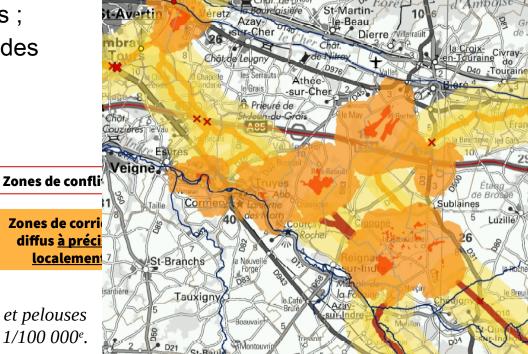


Une approche par sous-trames (x10)

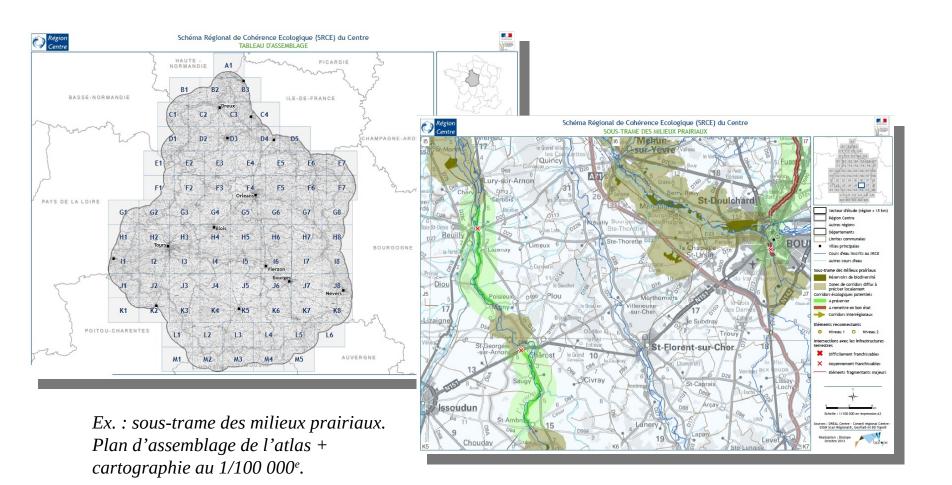
- Espaces cultivés ;
- Milieux prairiaux ;
- Pelouses calcicoles;
- Landes acides ;
- Forêts sur sols acides ; sur sols calcaires ; boisements humides ;

Le SRCE CVDL - principes (2)

- Une approche par sous-trames ;
- 3 composantes pour chacune des sous-trames (hors cas particuliers).



Ex. : sous-trame des lisières et pelouses calcicoles. Cartographie au 1/100 000°.



Le SRCE CVDL - plan d'actions (1)

Structure du plan d'actions

• Un tronc commun de niveau régional, complément à l'atlas régional, et des fiches territorialisées par bassins de vie, assorties de cartes ;

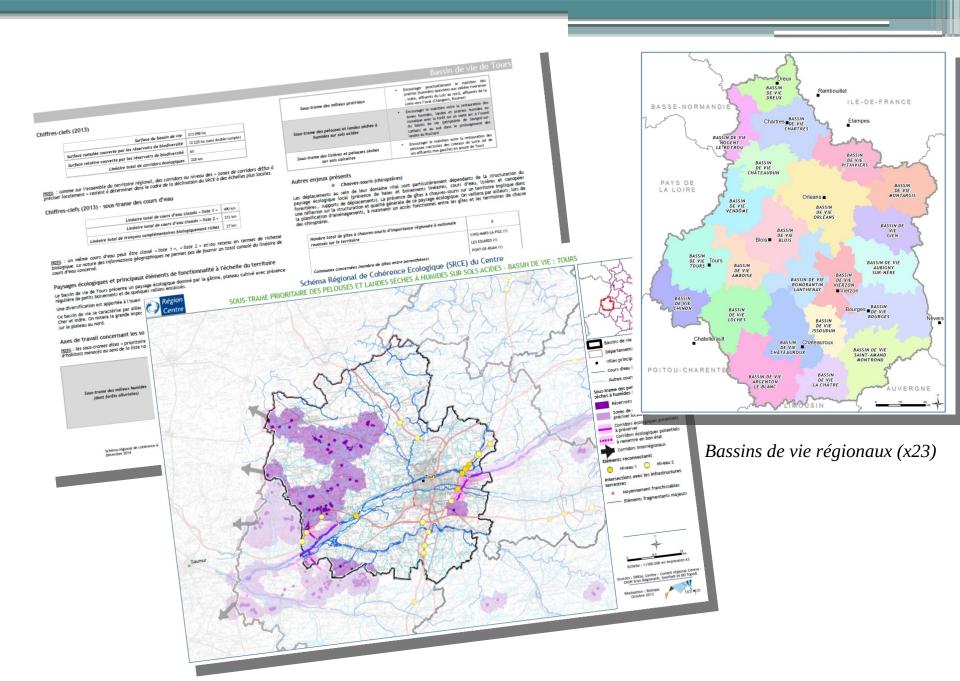
Enjeux

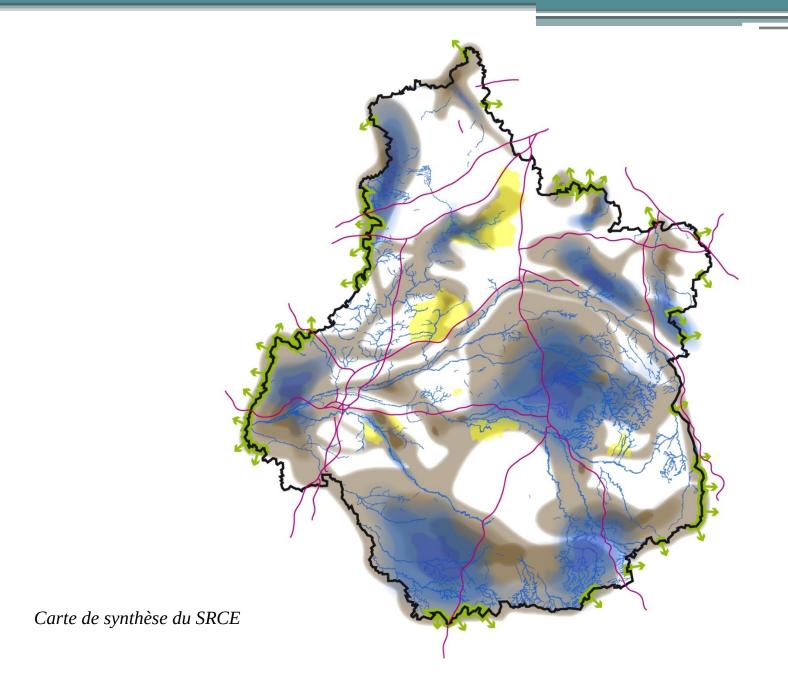
- Enjeux spatialisés à l'échelle régionale :
 - Secteurs de concentration du réseau écologique régional ;
 - Enjeux de continuité des cours d'eau ;
 - Intersections du réseau écologique avec les principales infrastructures de transports terrestres ;
- Enjeux transversaux de connaissance ;
- Enjeux transversaux de communication / sensibilisation.

Le SRCE CVDL - plan d'actions (2)

4 orientations stratégiques (OS) déclinées en 14 objectifs

- OS01 : « Préserver la fonctionnalité écologique du territoire » (x5 objectifs) ;
- OS02 : « Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés » (x5) ;
- OS03 : « Développer et structurer une connaissance opérationnelle » (x1) ;
- OS04 : « Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre » (x3).
- + définition de sous-trames prioritaires (x5 = milieux ouverts et bocages) et recommandations générales de gestion conservatoire des milieux ;
- + une approche sectorielle, « SRCE et... » : urbanisme (prise en compte depuis dans les SCOT/PLU), agriculture, forêt, politique de l'eau, infrastructures de transports ;
- + une liste des outils mobilisables existants pour l'atteinte des objectifs (connaissance, planification, protection réglementaire, maîtrise foncière ou d'usage, outils financiers);



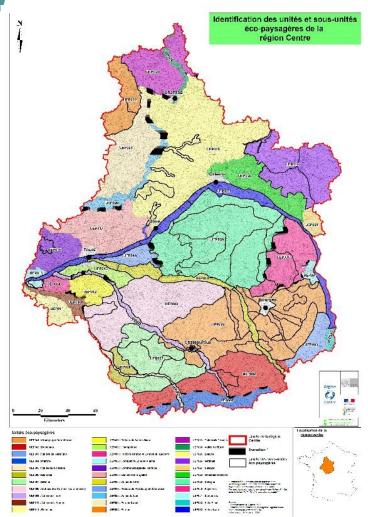


Le SRCE CVDL - indicateurs

- SRCE révisable au plus tard tous les 6 ans ;
- Le dispositif de suivi doit permettre l'évaluation de la mise en œuvre du SRCE ;
- 16 indicateurs proposés (base IRSTEA, 2013) répartis en 5 thèmes :
 - Eléments composant la TVB régionale (x1) ;
 - Fragmentation du territoire régional et son évolution (x4) ;
 - Contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence de la trame verte et bleue (x2);
 - Mise en œuvre du SRCE au travers du plan d'action (x7) ;
 - Risque de propagation des espèces invasives (x2).

Biodiversité du CVDL - quelques éléments de bilan (1)

- Un territoire diversifié sur le plan de ses paysages écologiques;
- Une biodiversité toutefois menacée : 30% des habitats naturels, 16% des plantes, 35% des oiseaux nicheurs (liste rouge régionale, 2014);
- Une responsabilité nationale voire européenne pour plusieurs espèces.



Biodiversité du CVDL - quelques éléments de bilan (2)

- 20% du territoire régional couvert par des outils de préservation, soit
 22% des espaces naturels ou semi-naturels/agricoles;
- Une politique active de connaissance (inventaire ZNIEFF + ORB);
- 16 Plans Nationaux d'Action déclinés ;
- Une Stratégie Régionale Biodiversité (2011) traduite via le SRCE (2015), la réalisation des TVB locales et désormais d'Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC);
- Un projet fédérateur d'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

09/01/2018

Indicateur SRCE : éléments constitutifs de la TVB (RC) (1) : réservoirs

Sous-trame	Nb. de réservoirs de biodiversité (nb. de polygones)*	Surface cumulée** et % du territoire régional	
Milieux boisés	361 (361)	201 923 ha 5,1%	
Milieux humides	582 (2 631)	53 569 ha 1,4%	
Milieux prairiaux	448 (679)	12 687 ha 0,3%	
Pelouses et landes acides	240 (888)	14 103 ha 0,4%	
Pelouses et lisières calcaires	314 (611)	13 661 ha 0,3%	
Espaces cultivés	7	162 599 ha 4,1%	
Bocages * Les réservoirs sont so	3 + une carte de fonctionnalité du ouvent disjoints ** Certains rés	1 741 ha servoirs se sup€rposefft ; calcul d'un tota	ıl consolid

cours

09/01/2018

Indicateur SRCE : éléments constitutifs de la TVB (RC) (2) : corridors

Sous-trame	Nb. de corridors potentiels			Longueur cumulée des corridors potentiels (km)		
	A préserver	A restaurer	Total	A préserver	A restaurer	Total
Milieux boisés	202	13	215	1284	12	1296
Milieux humides	125	35	160	482	122	604
Milieux prairiaux	37	40	77	228	185	413
Pelouses et landes sèches à humides sur sols acides	48	5	53	385	4	389
Pelouses et lisières sèches sur sols calcaires	95	20	115	649	118	767
Espaces cultivés	(agno abiat)					
Bocages	(sans objet)					
Total	<i>507</i>	113	620	3028	441	3469

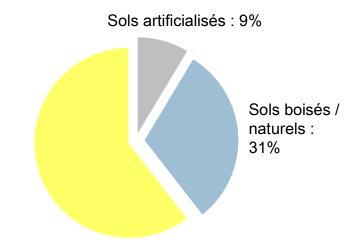
Source : calculs réalisés par la DREAL Centre Val de Loire, 2015. Hors corridors diffus. Calculs surfaciques consolidés à produire sur une base largeur = 3 km.

Indicateur SRCE: part du territoire régional par type d'occupation du sol (OS1)

!! Données et résultats variables selon les sources !!

Enquête TERUTI-LUCAS, résultats 2014 (approbation SRCE) et 2015 (derniers disponibles) très proches.

Catégories	2014		
Sols boisés	1 035 784 ha		
Zones humides et sous les eaux	72 318 ha		
Landes	110 017 ha		
Sols nus naturels	1 265 ha		
Sols cultivés	2 088 128 ha		
Surface toujours en herbe	300 751 ha		
Sols bâtis	46 718 ha		
Sols revêtus ou stabilisés	172 142 ha		
Autre sols artificialisés	122 830 ha		
Zones interdites	3 604 ha		



Sols agricoles: 60%

Indicateur SRCE: part des milieux naturels détruits de la région par artificialisation (OS2)

- Selon les sources*, taux d'artificialisation estimé entre +0,5% et +1% du territoire régional sur la période 2006-2015, soit 6% de l'augmentation nationale sur la période;
- Sur la période 2009-2015** : taux d'artificialisation estimé à 6% (également) de l'augmentation nationale sur la période ; augmentation de population estimé à 2% de l'augmentation nationale sur la période.
 - → une région « gourmande » ?!

```
(* DGFIP, 2017 ; TERUTI-LUCAS, 2015 publié 2017 ; Corine Land Cover 2012 publié 2015 ; ** DGFIP, 2017 et INSEE, 2017)
```

06/12/2017

Indicateur SRCE: Taux de réalisation des actions du SRCE en matière de connaissance (ACT1CONN)

Un ex. aisément chiffrable de l'effort des acteurs régionaux : l'inventaire permanent des ZNIEFF à l'échelle régionale

Novembre 2013

Type I : 425 ZNIEFF à intérêt faune / 781

Type II: 60 ZNIEFF à intérêt faune / 80

Novembre 2017

Type I: 570 ZNIEFF à intérêt faune / 844

TYpe II: 68 ZNIEFF à intérêt faune / 84

Indicateur SRCE: Nombre de nouveaux projets de territoire ayant pour objectif la préservation et la remise en bon état de continuités écologiques (ACT4)

Situation mai 2015, à actualiser. La dernière cartographie TVB locale est en cours.





Merci de votre attention